

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux : Madame et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Pierre SICAUD, Bernard LAVERGNE, Claude BINET, Jean-Pierre LORENZON, Francis DUTHIL.

Délégués titulaires ou suppléants : Mesdames et Messieurs : Germinal SALSENCH, Daniel GUIHARD, Patrick PIAZZON, Xavier DOVILLEZ, Pascal CUCCHI, Christian LAFOUGERE, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Daniel BAURY, Denis GUILLOU, Jean DUPONT, Christine BIELLE, Christian PEZZUTTI, Annie REIMHERR, Michel MINGO, Alain DE VOS, Jacques DUBICKI (2 voix), Francis GRAS, Jean-Claude VALADIER, Jean-Jacques TURC, François THOLLON POMMEROL, Jean-Louis MOLINIE (2 voix), Nicole GERION -MOURGUET, Serge GAROSTE, Michèle DUCLERCQ, Dominique PASCUAL, Jean-Claude CAVAILLE, Éric GRASSET, Rémi MOREAU, Gilbert GUERIN, Andrée AUVRAY, Michel DOUSSINE, Jean-Pierre GUEZET, Olivier AILLET, Bruno ROSSETTO, Josiane DUFAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Pierre VIGNAUD, Pierre CHAUVEL, Philippe CASTANIER, Paulette LABORDE, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Jean-Pierre MOULY (2 voix), Jean-Marie LOUVEL, Frédéric JOLY, Georges RODIER, Daniel MARTET, Jean-Claude MAXANT, Andrée JARDEL, Nicole BERNADET, Paul BORDES, Gérard COURATIN, Jean-Paul DESTIEU, Jean-Marc CHATRAS, Jacques VERDELET, Pascal BOUTAN, Jacques ECHEVERRIA, Jean-François GUILLOT, Joël BERNARD, Serge PERES, Joëlle LABADIE, Marie-France VILLES, Jean-Louis LALAUE, Jean-Michel SAINT-SIMON, Marie-Françoise DACHY, Raymond ZINEZI, Christian LAMY, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, François BOUYOU, Claude ETIENNE, Roger PERON, Claudie CADDoux, Gérard FIX, Auguste FLORIO, André MESSINES, Michel PAGES, Michèle LAFOZ, David GREEN, Serge LESCOMBE, William BALDI, Henri DE COLOMBEL, Patrick CARREGUES, Jean-Pierre DERC, Pascal DANDY, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Gérard MULLER, Jean-Jacques TRICHEREAU, Roland SOCA, Roland MONTHEAU, Jean-Pierre ADAM, Laurent CUBERTOU, Joël CHRETIEN, Aldo RUGGERI, Jean-Michel LAFFARGUE, Hélène DA ROS, Christian PENOT, Thierry TRIAYRE, Françoise SCHUSTER, Christophe ROUDIL, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Daniel FORT, Antoine MILANESE, Michel SAVY, Christine MERLIN CHABOT, Michel DAYNES, Silvano FAELLA, Gérard BONNE, Jean-Jacques FOULOU, Yves MAHIEU, Rogers STEFFAN, Bernard RICCI, Jean-Claude MALCAYRAN, Jean-Michel POIGNANT, Guy BALANCIE, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel JAY, Jean-Louis BONETTI, Thérèse SANIAL, Jean-Pierre BAZZON, Daniel LESTIEU, Bruno BUISSON, Alain PIERMARINI, Jean-Pierre CALMEL, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Alain BROUILLET, Gilles GUERIN, Serge CADRET, François TISSOT, Bernard PATISSOU, Gilbert TOVO, Jean-Pierre VICINI, Claude MOINET, Jean-Claude LOUIT, Jean-François PECQUEUR, Guy-Frédéric ALBASI, André BONNEILH, Michel CREHEN, Jean-Claude FORNASARI, Francis PINASSEAU, Serge CEREAS, Alain CLAVERIE, Gérard LAFON, Jean-Pierre CHALAH, Annie LACQUE, Christian PAJOT, Annie ZOIA et Michèle AUTIPOUT.

Étaient absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Patrick GAUBAN, Carmela GERI, Romain JOLLY, Alexandre DA DALT, Jean-Charles ROUJOL, Éric PECH, Alain LERDU, Bernard VERGNES, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Marie QUEYREL, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Marc DE LAVENERE-LUSSAN, Roland FOLCHER, Mélanie DUS, Alain SIMONETTO, Julie CASTILLO, Pascal DOUCET, Thierry MEILLIER, Philippe HUVELLE, Joël TESSANDIER, Catherine BERNARD, Michel BROUSSE, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Gérard DELCOUSTAL (2 voix), Ronan PERCHOC, Sylvie COSTA, Didier CAYSSILLE (2 voix), Michel MASSET (2 voix), Yolande MARIA, Marius DAL CIN, Chantal MAURES, Sylvain DA DALT, Serge LARROCHE, Gérard GOUPIL, Nicolas RAVEL, Jean-Louis COSTES, Pierre LAPEYRE, Péire BOISSIERE, Rodolphe BERNOU, Chrystel COLMAGRO, Élise IGOUNET, Jean-Robert GAROSTE, Jean-Jacques BEAUCE, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Jean-Max MARTIN, Christian DIEUDONNE, Thierry MARTY, Alain GIBRAT, Christian BROCHEC, Jean MARBOUTIN, André APPARITIO, Max LEMARCHAND, Robert RIEUCAUD, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Alain BUGGIN, Isabelle LABONNE, Alain WIDEMANN, Michel HOSPITAL, Jean-Christophe DALLA SANTA, Thierry BOUQUET, Daniel PINEDE, Pascal DE BRITO, Michel LABAT, Magalie CANO-HERNANDEZ, Nathalie FOUNAUD-

VEYSSET, Jérôme BONNE, Marie-Noëlle FAURE, Laurent BOLZER, Jean-François SEGALA, Henri GAVA, Frédéric PENETIER, Georges-Robert PINIELLO, Serge COSTELLA, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Michel GARRIGUES, Michel DARROUMAN, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Pascale LAMOINE, Christelle PELLEGRIN, Francis LAILETTE, Jean GRANADOS, Céline LABBE, Jean-Michel MESSI, Pierre MALEYRAN, Marie-Claude VINCENZI, Yves LOUBAT, Serge FAUX, Michel LATASTE, Joël BUCHARD, René ORTYL, Gilles BONHOURE, Denis MORVAN, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Michel DE LAPEYRIERE, Jean-Paul GLORYS, Alain VEYRET, Christian ROBERT, Claude MARIN, Joël SCIE, André FERNANDEZ, Marie-Thérèse MEROT, Alain ARMILHAC, Janik CAZETTE, Francis DA ROS, Joël BRAZZOROTTO, Daniel RENTENIER, Denis DUTEIL, Jean-Luc MUCHA, Daniel DUROSIER, Philippe LEYGUES, Didier BALSAC, Marie-Thérèse POUCHOU, Philippe DOMAGALA, Patrick CASSANY, Lionel FEUILLAS, Bernard SPERANDIO, Line LALAURIE, Régine POVEDA, Pierre GRANGE et Jean-Paul BOUCHER.

Les services du Syndicat étaient représentés par : Madame et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Marion BAZINETTE (Directrice Adjointe Technique), Laurent CASONATO (Responsable du service Technique), Nicolas BABIN (Responsable des Régies), Corinne ZORZI (Responsable Administration Générale et Marchés Publics), Lionel SEMPE (Service Contrôle des contrats DSP), Nathalie CLARISSOU (Responsable Finances Comptabilité), Alexandra BRAAK (Responsable SPANC) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Secrétaire de séance : M. Pascal BOUTAN.

Madame la Présidente remercie tous les délégués présents.

Le Procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2019 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Délégation de Service Public
- Finances
- Environnement
- Administration Générale

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Délibérations n° 19-068-C à 19-074-C

1. Choix des délégataires 2020-2031 : 2 lots :

Une procédure de consultation a été lancée début 2019, conformément à la délibération du Comité syndical en date du 28 février 2019 selon les lots suivants :

- **Lot 1** - Assainissement collectif : Territoires de la Brame, du Nord du Lot avec intégration de Clairac et Trentels, du Nord de Marmande et du Sud du Lot,
- **Lot 2** – Assainissement collectif : Territoire du Fumélois,
- **Lot 3** – Assainissement collectif : Territoire de Penne/St Sylvestre et de la commune de Tournon d'Agenais,
- **Lot 4** – Eau potable et Assainissement collectif : commune d'Aiguillon.

La durée proposée pour les délégations de service public est de 12 (douze) ans.

Le Comité syndical a été amené à se prononcer sur le **choix des délégataires** (Art. L 1441-1 du CGCT) pour **les lots 3 et 4**. Conformément à la réglementation (art. L1411-5 du CGCT), le **Rapport de présentation** établi par Madame la Présidente au terme des négociations, indiquant les motifs du choix des sociétés retenues et l'économie générale des contrats a été transmis avec la convocation au présent Comité.

La présentation du Directeur est jointe au présent procès-verbal.

Le Directeur précise que l'offre d'AGUR sur l'assainissement de Penne/St Sylvestre et Tournon s'est avérée plus travaillée et plus professionnelle. Quant à celle de VEOLIA, les auditions n'ont pas été concluantes, les personnes présentes n'avaient pas les éléments de réponse.

M. GUERIN, délégué de DAUSSE, pense que VEOLIA a fait une proposition en adéquation avec ce qu'elle connaît du territoire alors qu'AGUR a répondu pour prendre un territoire. Le Directeur précise qu'AGUR a abordé des sujets tels que la gestion du réseau unitaire que VEOLIA n'a jamais développé. Elle s'est engagée à réduire les eaux claires parasites. Il s'agit d'un sujet actuel que connaît VEOLIA mais que l'entreprise n'a pas proposé. Elle n'a pas fait d'efforts suffisants pour satisfaire les élus. Aujourd'hui, le syndicat doit répondre aux enjeux environnementaux pour l'avenir et doit pouvoir s'appuyer techniquement sur son partenaire exploitant. Madame LE LANNIC rappelle que le personnel de VEOLIA affecté à l'assainissement sera repris par AGUR, les techniciens sur place que connaissent les élus seront les mêmes. Par ailleurs, il est de plus en plus difficile d'avoir des retours rapides avec VEOLIA, ils ne sont quasiment plus présents sur le département.



M. LORENZON, Vice-Président du territoire de Penne/St Sylvestre, et M. LAVERGNE, Vice-Président du territoire de Tournon, indiquent avoir assisté aux auditions et constatent que les résultats obtenus par l'actuel exploitant ne sont pas satisfaisants. L'analyse des offres a été effectuée le plus objectivement possible. M. PAJOT, délégué de Villereal et Vice-Président Travaux, indique que la culture d'entreprise d'AGUR est d'être présent sur le terrain et proche des élus et des usagers, c'est leur carte de visite.

En complément, Madame la Présidente indique que l'entreprise Derichebourg, qui avait candidaté pour les lot 1 et 2, est nouvelle dans le secteur de l'assainissement collectif. Elle a peu de contrats. Elle est plus tournée sur l'environnement, les déchets,... Le responsable financier de l'entreprise a estimé que la prise de risque était trop importante et les contraintes trop inhabituelles. L'intégration du prix unique sur 6 ans a également dérouté le candidat.

M. SAUVAUD, Maire d'Aiguillon, s'exprime sur le choix d'attribuer le contrat de DSP AEP et AC sur sa commune. Il indique qu'il s'agit d'un sujet sensible car l'exploitation des services a été confiée pendant 32 ans à VEOLIA. AGUR a réuni les meilleures conditions de service lors des négociations, il faut savoir passer d'une entreprise à une autre. Le Maire indique avoir découvert les compétences très développées d'Eau47 mises au service des collectivités membres. Il adresse de façon très sincère ses remerciements aux services.

- **Le Comité syndical approuve à la majorité, 167 voix pour, 1 abstention M. Gilbert GUERIN, l'attribution du lot 3 Assainissement collectif du territoire de Penne/St Sylvestre et de la commune de Tournon d'Agenais à la société AGUR.**
- **Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'attribution du lot 4 Eau potable et Assainissement collectif de la commune d'Aiguillon à la société AGUR.**
- **Les lots 1 et 2 n'ayant pas été attribués, le Comité syndical adopte à l'unanimité les avenants aux contrats DSP AC Nord Marmande avec Saur, AC Nord du Lot avec Saur, AC Brame avec Saur, Sud du Lot avec Suez et AC Clairac avec Véolia afin de prolonger la durée des contrats d'un an, soit jusqu'au 31.12.2020.**

2. Présentation des rapports de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Année 2018

Le contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif est réalisé en interne par la cellule DSP. Cette mission vise à réaliser un meilleur contrôle en continu et à mener des mesures correctives en permanence.

Suite aux présentations effectuées en Commissions territoriales en octobre et en Commission de Contrôle Financier (CCF) et Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 14 novembre 2019, Lionel SEMPÉ, chargé de cette mission, a présenté et commenté une analyse synthétique de ces contrôles relatifs à l'année 2018 pour l'ensemble des Territoires d'EAU47 gérés en DSP.

La présentation du service de contrôle des contrats DSP est jointe au présent procès-verbal.

FINANCES

Délibérations n°19-075-C à 19-090-C

3. Détermination du montant des redevances des services AEP, AC et ANC de 2020 (part syndicale)

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Comité syndical de déterminer les montants des redevances eau potable et assainissement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire.

Il est proposé au Comité syndical :

- de maintenir en 2020 les tarifs des services en vigueur en 2019 sur Eau47, y compris les tarifs des prestations annexes assurées pour les services de l'eau potable et de l'assainissement par la Régie Eau47 et les tarifs de l'ANC, sauf pour l'AEP de l'Albret suite à son passage en régie au 1^{er} janvier 2020 ;
- de reconduire les tarifs appliqués par les collectivités qui transfèrent en 2020 (notés en rouge).

Service EAU POTABLE / consommateurs domestiques

SECTEURS EN DSP	TARIFS 2019		TARIFS 2020 proposition	
	Abonnement / semestre en € HT	Consommation / m3 en € HT	Abonnement / semestre en € HT	Consommation / m3 en € HT
MAS AGENAIS Terr	13,15 €	0,3759 €	13,15 €	0,3759 €
PENNE ST-SYLV Terr	24,00 €	0,6500 €	24,00 €	0,6500 €
SUD MARMANDE	20,16 €	0,6147 €	20,16 €	0,6147 €
TOURNON	22,90 €	0,6414 €	22,90 €	0,6414 €
VIANNE centre-ville	3,00 €	0,1700 €	3,00 €	0,1700 €
Ex-SI XAINTRAILLES-MONTGAILLARD	5,00 €	0,2000 €	5,00 €	0,2000 €
Ex-SI CLAIRAC CASTELMORON	12,00 €	0,4000 €	12,00 €	0,4000 €
Ex-SI DAMAZAN BUZET	7,00 €	0,4800 €	7,00 €	0,4800 €

SECTEURS EN RÉGIE	TARIFS 2019				TARIFS 2020 proposition			
	Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m3 en € HT		Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m3 en € HT	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
CASTELJALOUX ville	15,60 €	26,78 €	0,3000 €	0,7600 €	15,60 €	26,78 €	0,3000 €	0,7600 €
PORTE DES LANDES	15,60 €	26,78 €	0,3000 €	0,7600 €	15,60 €	26,78 €	0,3000 €	0,7600 €
ALBRET	22,90 €	29,91 €	0,6414 €	0,7889 €	22,90 €	26,78 €	0,6414 €	0,7600 €
AMBRUS	15,60 €	14,40 €	0,3000 €	0,5000 €	15,60 €	14,40 €	0,3000 €	0,5000 €
BARBASTE	15,60 €	7,40 €	0,3000 €	0,6000 €	15,60 €	7,40 €	0,3000 €	0,6000 €
LAVARDAC	15,60 €	5,00 €	0,3000 €	1,1400 €	15,60 €	5,00 €	0,3000 €	1,1400 €
NÉRAC centre-ville	15,60 €	9,40 €	0,3000 €	0,8600 €	15,60 €	9,40 €	0,3000 €	0,8600 €
POMPIEY	15,60 €	9,40 €	0,3000 €	1,4850 €	15,60 €	9,40 €	0,3000 €	1,4850 €

Pour rappel, pour les territoires de Brame/Nord de Marmande/Nord du Lot/Sud du Lot et Villeneuve/Bias, la redevance eau potable est couverte par la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine prévue par les contrats.

Territoire	Tarif 2019	Tarif 2020
Porte des Landes	0,075 €/m ³	0,08 €/m ³
Albret	0,090 €/m ³	

M. VINCENT, délégué de NERAC, rappelle que lors du passage en régie du secteur de l'Albret, les prix appliqués ne subiraient aucune augmentation jusqu'au prochain mandat de 2020. Or en juin, certains usagers ont connu une hausse de 60 % de leur facture. Cela est dû à l'estimation faite sur une base de consommation moyenne de 120 m³. Le Directeur rappelle que pour les abonnés dont la consommation est moindre, la part abonnement a donc plus de poids. La prochaine facture de fin d'année devrait être moins importante et s'équilibrer.

Par ailleurs, M. VINCENT ne comprend pas pourquoi sur une même commune il peut y avoir plus tarifs différents. Selon lui, l'ensemble des usagers devrait être traité de la même façon et payer un abonnement unique.

M. PENIDON rappelle que la commune de NERAC, tout comme AIGUILLON, TONNEINS, MARMANDE ou VILLENEUVE SUR LOT, ont souhaité scinder leur territoire en 2 en gardant la gestion autonome des centres-villes et en transférant au Syndicat Eau47 les écarts ruraux afin de permettre de construire des habitations dans des lieux très dispersés et coûteux à desservir. Il indique que le Syndicat Eau47 souhaiterait également pouvoir aligner les prix appliqués en zone rurale et eux des centres-villes. Un juste équilibre est à trouver afin de pouvoir continuer à satisfaire les demandes de travaux des collectivités. Madame LE LANNIC rappelle que la loi n'impose rien sur ce sujet mais que le Syndicat s'est engagé à réfléchir sur un prix unique à lisser sur toute la durée du prochain mandat.

➤ **Le Comité syndical approuve à la majorité, 166 voix pour, 2 contre M. Jean-Louis VINCENT et Thierry BOZELLI, les redevances du service Eau potable 2020 (part syndicale)**

Service ASSAINISSEMENT COLLECTIF/ consommateurs domestiques

SECTEURS EN DSP	TARIF 2019		TARIF 2020 proposition	
	Abonnement / semestre en € HT	Consommation / m3 en € HT	Abonnement / semestre en € HT	Consommation / m3 en € HT
BRAME	30,24 €	0,9679 €	30,24 €	0,9679 €
NORD DU LOT	30,24 €	0,9679 €	30,24 €	0,9679 €
NORD DE MARMANDE	30,24 €	0,9679 €	30,24 €	0,9679 €
SUD DU LOT	30,24 €	0,9679 €	30,24 €	0,9679 €
BUZET com	32,00 €	0,6277 €	32,00 €	0,6277 €
MIRAMONT com	20,28 €	0,5732 €	20,28 €	0,5732 €
CLAIRAC centre-ville	13,60 €	0,3700 €	13,60 €	0,3700 €
VIANNE centre-ville	0,60 €	0,0300 €	0,60 €	0,0300 €
CASTELMORON	3,81 €	0,1500 €	3,81 €	0,1500 €

SECTEURS EN RÉGIE	TARIF 2019				TARIF 2020 proposition			
	Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m3 en € HT		Abonnement / semestre en € HT		Consommation / m3 en € HT	
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation
BOURLENS	17,50 €	17,50 €	0,3500 €	1,2000 €	17,50 €	17,50 €	0,3500 €	1,2000 €
CASTELJALOUX ville	17,50 €	29,00 €	0,3500 €	1,0360 €	17,50 €	29,00 €	0,3500 €	1,0360 €
CAUMONT (ex SI SdM)	17,50 €	24,50 €	0,3500 €	1,4080 €	17,50 €	24,50 €	0,3500 €	1,4080 €
DAMAZAN	17,50 €	29,24 €	0,3500 €	0,8690 €	17,50 €	29,24 €	0,3500 €	0,8690 €
FOURQUES/GARONNE	17,50 €	11,42 €	0,3500 €	0,5000 €	17,50 €	11,42 €	0,3500 €	0,5000 €
LEYRITZ-MONCASSIN	17,50 €	15,10 €	0,3500 €	0,4900 €	17,50 €	15,10 €	0,3500 €	0,4900 €
MONHEURT	17,50 €	39,39 €	0,3500 €	1,2800 €	17,50 €	39,39 €	0,3500 €	1,2800 €
PINDERES	17,50 €	4,00 €	0,3500 €	0,2000 €	17,50 €	4,00 €	0,3500 €	0,2000 €
PUCH AGENAIS	17,50 €	11,25 €	0,3500 €	0,4200 €	17,50 €	11,25 €	0,3500 €	0,4200 €
SAINTE-BAZEILLE	17,50 €	13,90 €	0,3500 €	0,4500 €	17,50 €	13,90 €	0,3500 €	0,4500 €
SAINTE-MARTHE	17,50 €	18,50 €	0,3500 €	0,6000 €	17,50 €	18,50 €	0,3500 €	0,6000 €
SAUMEJAN	17,50 €	39,39 €	0,3500 €	1,2800 €	17,50 €	39,39 €	0,3500 €	1,2800 €
XAINTRAILLES com	17,50 €	24,15 €	0,3500 €	0,7412 €	17,50 €	24,15 €	0,3500 €	0,7412 €
AMBRUS	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,5100 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,5100 €
BARBASTE	17,50 €	13,80 €	0,3500 €	0,4800 €	17,50 €	13,80 €	0,3500 €	0,4800 €
LAPARADE	17,50 €	6,80 €	0,3500 €	0,2900 €	17,50 €	6,80 €	0,3500 €	0,2900 €
LAVARDAC	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,6000 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,6000 €
MONTGAILLARD	17,50 €	13,25 €	0,3500 €	0,4550 €	17,50 €	13,25 €	0,3500 €	0,4550 €
MONTPOUILLAN	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8000 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8000 €
NERAC centre	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8750 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8750 €
NERAC hameaux	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8150 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,8150 €
POMPIEY	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,3830 €	17,50 €	5,00 €	0,3500 €	0,3830 €
MAS D'AGENAIS	17,50 €	14,32 €	0,3500 €	1,2834 €	17,50 €	14,32 €	0,3500 €	1,2834 €
CALONGES	17,50 €	31,12 €	0,3500 €	1,1900 €	17,50 €	31,12 €	0,3500 €	1,1900 €
FUMEL CDC 13 com	17,50 €	17,50 €	0,3500 €	0,9450 €	17,50 €	17,50 €	0,3500 €	0,9450 €
ALBRET (DSP 2019)	30,24 €	27,89 €	0,9679 €	0,6910 €	30,24 €	27,89 €	0,9679 €	0,6910 €

Redevance de contrôle périodique des installations existantes	6,50 € net /semestre/abonné
Redevance de contrôle périodique des installations existantes dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau public d'eau potable (ex : puits), et pour une 2e installation	78,00 € net /installation
Redevance de contrôle diagnostic (conception-réalisation) demandé dans le cadre d'un permis de construire, pour l'instruction des dossiers d'installations neuves ou réhabilitées	
- de moins de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution inférieure à 1.2 kg/j de DBO5)	100,00 € net /installation
- de plus de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution supérieure à 1.2 kg/j de DBO5)	200,00 € net /installation
Redevance contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente	
- Visite	100,00 € net /installation
- Contre-visite	50,00 € net /installation

➤ **Le Comité syndical approuve à la majorité, 166 voix pour, 2 contre M. Jean-Louis VINCENT et Thierry BOZELLI, les redevances du service Assainissement (collectif et non collectif) 2020.**

Eau potable – Tarifs spécifiques	A compter de 2020 : maintien tarifs 2019 en € HT
Frais d'accès au service sans déplacement	17,50 €
Frais d'accès au service avec déplacement	35,00 €
Frais de fermeture/ouverture de branchement	26,25 €
Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service	35,00 €
Frais d'étalonnage (Banc COFRAC) d'un compteur DN 15 ou 20 mm	210,00 €
Frais d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	220,00 €
Frais d'étalonnage (Ban COFRAC) et d'expertise d'un compteur DN 15 ou 20 mm	310,00 €
Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu selon diamètre nominal :	
○ DN 15 mm	60,00 €
○ DN 20 mm	66,00 €
○ DN 30 mm	147,50 €
○ DN 40 mm	197,50 €
Prix de l'eau depuis borne incendie, borne de lavage, ou chantier divers	2,60 € / m3
Réfection des coffrets-compteurs détériorés ou écrasés par le passage de véhicules (main d'œuvre, déplacement tractopelle éventuel, fourniture coffret et pièces diverses)	100,00 €
Forfait branchement compteur d'eau (réseau existant à proximité à moins de 10 m de la parcelle à raccorder)	600,00 € net
Forfait branchement compteur d'eau pour les communes (pose d'un compteur pour un bien propre à la commune)	Gratuit si usage public (hors arrosage)

Eau potable – Tarifs spécifiques

À compter de 2020 : maintien
tarifs 2019 en € HT

Prestations supplémentaires pour travaux de raccordement :

- Main d'œuvre (frais de gestion inclus)
- Intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur)
- Réalisation tranchée ordinaire, ouverture et remblai
- Pièces (les plus fréquemment utilisées)

35 € HT/ heure
59 € HT/ heure

Voir bordereau de prix
Voir bordereau de prix

Assainissement collectif – Tarifs spécifiques

À compter de 2020 : maintien
tarifs 2019 en € HT

Frais d'accès au service pour les usagers non abonnés au service eau potable

17,50 €

Coût horaire d'intervention si non-respect du Règlement de Service

35,00 €

Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif

70,00 €

Prestations supplémentaires pour travaux :

- Main d'œuvre (frais de gestion inclus)
- Intervention avec engins de terrassement (prix horaire incluant le chauffeur)

35 € HT/ heure
59 € HT/ heure

➤ Le Comité syndical approuve à la majorité, 166 voix pour, 2 contre M. Jean-Louis VINCENT et Thierry BOZELLI, les tarifs des prestations annexes assurées pour les services de l'eau potable et de l'assainissement par la Régie Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2020.

4. Décisions modificatives du BP 2019

Budget Principal

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements pour les raisons suivantes :

- Le Syndicat a contracté un emprunt pour financer l'acquisition des nouveaux locaux au RDC afin de créer des salles de réunion et aménager l'ancienne salle de réunion du 1^{er} étage en bureaux. Le versement des fonds a eu lieu le 20 août et la 1^{ère} échéance de remboursement est fixée au 1^{er} mars 2020. Il convient donc de considérer les Intérêts Courus non Échus (ICNE) sur l'exercice 2019 ;
- L'installation et la mise en route des nouveaux logiciels Finances et Ressources Humaines va s'effectuer courant novembre et décembre de cette année. Ne disposant pas de service informatique, le Syndicat a opté pour une solution en mode hébergé qui nécessite des crédits de fonctionnement supplémentaires.

Budget Principal		Dépenses		
Fonctionnement				
Articles	BP 2019	DM	Total	
022	Dépenses imprévues	130 200 €	- 52 910 €	77 290 €
6135	Locations mobilières	2 100 €	+52 000 €	54 100 €
661121	Intérêts courus non échus 2019	1 122 €	+910 €	2 032 €
TOTAL		/	0 €	/

➤ Le Comité syndical approuve à l'unanimité les décisions modificatives au Budget Principal.

